

COMMUNE DE LABRUYERE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017, 20h – Salle communale

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 10 Février 2017, s'est réuni le Vendredi 17 Février 2017, à 20h, à la salle communale sous la présidence de Mme Odile DERVIER, Maire.

	Présents	Pouvoir à	Absent		Présent	Pouvoir à	Absent
Mme Le Maire	x			Aude Merle Clément	x		
Patrice Bonnin	x			Martine Meunier	à 20h 25		
Robert Vittaut	x			Aline Orlandella	x		
Bruno Clémence	x			Bernard Quenot	x		
Stéphanie Le Garrec		M. Bonnin		Angélique Tesson		M. Clémence	

Nombre de Présents en début de séance : 7 Absents : 3 Pouvoirs : 2

Personnalité invitée et présente : Mme Lecullier, Trésorière de Seurre.

Secrétaire de séance : Mme Orlandella

Mme le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour qui sera traité après le point 6 : modification des statuts du SICECO

VOTANTS : 9 (dont 2 pouvoirs) POUR : 9

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2016
- 2) Compte administratif 2016 – Compte de Gestion 2016
- 3) Affectation des résultats 2016
- 4) Subvention aux associations
- 5) Entreprise SMCP (NOZ) – Protection de l'Environnement
- 6) Plu la Champagny : transfert de compétence à la Communauté de Communes Rives de Saône
- 7) Informations et questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2016

Mme le Maire demande aux conseillers l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion de conseil. Il est adopté à l'unanimité.

VOTANTS : 9 (dont 2 pouvoirs) POUR : 9

2) Compte administratif 2016 – Compte de Gestion 2016

Arrivée de Mme Meunier à 20h 25.

Le compte administratif est présenté, appuyé par des explications comptables de Mme la Trésorière.

a) Compte administratif 2016

=> En Investissement : Recettes : 521 113,22 €

Dépenses : 547 893,50 €

=> En fonctionnement : Recettes : 76 956,72 €

Dépenses : 92 725,08 €

Mme le Maire quitte la salle pour le vote du Compte Administratif qui obtient :

VOTANTS : 9 (dont 2 pouvoirs) POUR : 9

b) Compte de Gestion 2016

Le compte de Gestion 2016 de la Trésorière identique à celui du Compte Administratif est soumis au vote. Il est adopté :

VOTANTS : 10 (dont 2 pouvoirs) - POUR : 10

3) Affectation des résultats 2016

Le résultat de clôture en investissement s'élève à 5 985,08 €, dont reste à réaliser en recettes : 1900 € et en dépenses : 230,10 €. Le résultat de clôture en fonctionnement s'élève à 35 960,95 €. Le déficit d'investissement + le déficit de fonctionnement est comblé par le résultat N-1. Le report en fonctionnement pour 2016 (compte 002) s'élève à 35 960,95€. Mme le Maire demande l'approbation de l'affectation des résultats 2016.

VOTANTS : 10 (dont 2 pouvoirs) - POUR : 10

4) Subventions 2017 aux associations

Pour 2017, les subventions attribuées à diverses associations seront les suivantes :

Comité des Fêtes de la commune : 50 € - ADMR : 40 € - Alcyon Tremplin : 40 € - Vivre Ensemble : 40 € – Souvenir Français : 20€ - Coopératives scolaires écoles maternelle et élémentaire du SIVOS : 20€ chacune.

VOTANTS : 10 (dont 2 pouvoirs) - POUR : 10

5) Entreprise SMCP (NOZ) – Protection de l’Environnement

L’entreprise NOZ (Technoport) souhaite faire une mise aux normes et une extension de son entrepôt de stockage. Dans le cadre des installations classées pour la protection de l’environnement, un avis de consultation du public a été ouvert. La commune de Labryère est concernée par des risques et inconvénients dont cet établissement peut être la source car elle fait partie du territoire comprise dans un rayon de 1 km autour du périmètre de l’installation. Toute personne a pu consulter le dossier déposé en mairie (information par affichage municipal) et consigner ses observations. Aucune remarque n’a été mentionnée au terme de cette consultation publique d’une durée de 4 semaines (du 17/01 au 17/02/2017, à 17h).

Mme le Maire demande l’accord des Conseillers pour cette mise aux normes sécuritaires de cet entrepôt de stockage.

VOTANTS : 10 (dont 2 pouvoirs) - POUR : 9 - ABSTENTION : 1

6) Plu : transfert de compétence à la Communauté de Communes Rives de Saône

Dans le cadre de la loi ALUR, de nombreuses compétences obligatoires et optionnelles sont ou seront transmises à la Communauté de Communes Rives de Saône. Notre Plan Local d’Urbanisme (la Champagny : Communes de Chamblanc – Labryère - Pagny la Ville – Pagny le Chateau) fait partie du transfert optionnel de compétence à la Communauté de Communes. Les Conseillers estiment que notre PLU est un concept propre à la commune et jugent incohérent que les 38 communes aient une vision sur notre Plan Local d’Urbanisme. Ils souhaitent donc en conserver la maîtrise. Ils **refusent** unanimement le transfert de compétence à la Communauté de Communes.

VOTANTS : 10 (dont 2 pouvoirs) – CONTRE le transfert : 10 (dont 2 pouvoirs)

7) Ajout à l’ordre du jour : modification des statuts du SICECO

Mme le Maire commente aux conseillers la mise à jour des statuts reçue par le SICECO. A la date du 1^{er} Février 2017, le Comité, par délibération, a modifié ses statuts afin d’intégrer la modification de son territoire (arrêté préfectoral), la possibilité d’adhésion des communautés de communes au SICECO et la permutation entre les CLE 2 et 6 de 2 communes. Mme le Maire demande l’approbation de cette mise à jour de statuts.

VOTANTS : 10 (dont 2 pouvoirs) - POUR : 10

8) Informations et questions diverses

- Discussion autour du budget 2017 qui sera établi courant avril 2017. Pour cette année, il n’y aura pas d’opération de gros investissements.
- Les travaux de remplacement de canalisations sur la RD 34 sont terminés : réception des travaux le 21/02/17 ;
- A l’issue de ces travaux, le panneau interdisant les poids lourds (sauf engins agricoles) prévu à l’entrée du chemin du Pont du Biez (côté RD 34) sera installé par l’employé communal ;
- Des travaux de rénovation de la chambre Orange (rue du Monument) sont en cours, en vue de l’installation de la fibre optique pour le haut débit ;
- Un particulier qui avait sollicité la Commune a participé, pour moitié, aux frais de busage d’un fossé communal qui traverse sa propriété (réunion conseil du 3 juin 2016), a effectué, à sa charge, la pose de buses et le recouvrement d’une partie de ce fossé. L’employé communal continuera à entretenir la partie restante du fossé ;
- Aménagement de la cour du bâtiment communal : des végétaux seront mis en place prochainement par l’employé communal en bordure du cheminement qui mène à la mairie ;
- La visite cantonale de Mme la Sous-Préfète accompagnée de la Conseillère Départementale : Mme Coint, a eu lieu vendredi 10 Février à 14h à la mairie. Echange fructueux d’1 heure à laquelle ont participé des conseillers municipaux ;
- Comité des fêtes : un nouveau bureau est créé. Présidente : Mme Isabelle Verney – Secrétaire : M. Guy Parmentier Secrétaire Adjoint : M. Matthieu Michaud - Trésorier : M. Daniel Berbey – Trésorier Adjoint : M. Dominique Guiot - Membre : M. Eric Treik. Le comité des fêtes organise une paëlla samedi 18 mars en soirée à la salle communale ;
- Proposition par un administré d’organiser des commandes groupées de fuel et éventuellement vidanges de fosses septiques au niveau de la commune. Des renseignements seront pris auprès des fournisseurs respectifs ;
- Carnaval des enfants : Il se déroulera mercredi 1^{er} mars, à partir de 14h, organisé par des mamans volontaires;
- Œufs de Pâques : la chasse aux œufs de Pâques à la mare sera organisée Samedi 15 Avril ;
- Elections présidentielles des 23 avril et 7 mai : Organisation des bureaux de vote.

	23 Avril 2017	7 Mai 2017
8h – 10h	M. Vittaut – Mme Merle-Clément	M. Guiot – Mme Merle Clément
10h – 12h	M. Clémence – Mme Le Garrec	Mme Meunier – M. Clémence
12h – 14h	Mme Orlandella – Mme le Maire	Mme Tesson – Mme Le Garrec
14h – 16h	Mme Tesson – M. Quenot	M. Quenot - Mme le Maire
16h – 19h	M. Bonnin – M. Coupez	Mme Orlandella – M. Bonnin

⚠ A partir du 20 Mars, les demandes de cartes identité s’établiront dans n’importe quelles mairies (notamment à Seurre) qui possèdent un dispositif de recueil permettant la numérisation des pièces du dossier et la prise des empreintes.

La séance est levée à 23h.

Le Maire – Mme Odile Dervier